

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD DU KREIZKER

janvier-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant le contrat de recrutement d'un médecin coordonnateur.
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Formaliser dans une procédure écrite et validée les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction (R)0		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Améliorer l'encadrement au sein de l'établissement en mettant en place une équipe de direction.		
Remarque_03	3 - Gestion des risques	Recommandation_03	Formaliser une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui doit être fait sur le traitement de leurs signalements.		
Remarque_04	3 - Gestion des risques	Recommandation_04	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS .		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		